

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **13**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_124_CC_23
*Stratégie du TCO dans le cadre de
l'Investissement Territorial Intégré (ITI)
2021-2027*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 124 CC 23 : STRATÉGIE DU TCO DANS LE CADRE DE L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ (ITI) 2021-2027

Le Président de séance expose :

I. Contexte

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est une des modalités de mise en œuvre des programmes opérationnels européens FEDER/FSE. Il se distingue par sa conception et par sa gouvernance qui s'inscrit dans une démarche de développement local mené par les acteurs locaux.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de présenter une stratégie territoriale en cohérence avec les objectifs spécifiques poursuivis par les programmes opérationnels. Dans le cadre de l'ITI FEDER, une gouvernance spécifique est mise en place et cela implique un rôle important de l'EPCI en tant qu'Autorité Urbaine (AU) dans la sélection des opérations.

La Région (Autorité de Gestion) et l'EPCI contribuent donc à l'atteinte des objectifs fixés pour les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en déclinant au plus près des territoires la stratégie du programme opérationnel.

Les règlements européens précisent qu'au moins 5% des ressources du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) attribuées au niveau national doivent être alloués aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable. Pour information, La Réunion a été bénéficiaire d'une enveloppe de 122 M€ pour la période 2014-2020, dont 17,9 M€ ont été affectés pour le Territoire de l'Ouest.

Il est à noter qu'en date du 30 mai 2022, nos deux stratégies ITI ont été validées par le Conseil Communautaire. Toutefois, au regard des derniers échanges avec les communes et l'Autorité de Gestion, il convient d'actualiser ces deux documents stratégiques.

II. Rappel du bilan synthétique 2014-2020

• Un taux de programmation de 76 %

Le POE actuel prendra fin au 31 décembre 2023. Une enveloppe de plus de 18 M€ a été allouée au Territoire de l'Ouest en soutien à sa stratégie urbaine.

3 thématiques prioritaires sont soutenues au cours de cette période :

- Compétitivité des PME ;
- Soutien à la mutation vers une économie à faible teneur en carbone ;
- Qualité urbaine des quartiers.

Le dispositif a permis de financer 30 projets de notre territoire, ma mobilisation des différentes mesures comme le montre le tableau-ci-dessous

Fiches actions concernées par l'ITI	Enveloppe ITI période 2014/2020	Montant des subventions et liste des opérations engagées	Tx de cons ^o
8-01 Création de zones d'activités économiques et immobilier d'entreprise	4 044 343 €	2 098 343 € - Projet Kyoto (Sodioc) 142 164,36 € - Extension de la Pointe des Châteaux (études et travaux) 85 699,61 € et 1 870 479,33 €	52%
3-18 Modernisation de zones d'activités économiques	1 440 000 €	160 000 Modernisation des ZAE (TOO)	11%
4-03 Production eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire)	1 517 372 €	1 190 435 - Opération Léonard de Vinci (Saint-Paul) 108 998,73 € - Opération Caravelle l'Etang (Saint-Leu) 24 820,74 € - Opération Caravelle Piton (Saint-Leu) 78 280,44 € - Opération Bernard Palissy (Saint-Paul) 62 503,10 € - Opération Gaspard (La Possession) 77 080 € - Opération les Goelands (Saint-Paul) 31 920 € - Opération 100 LLS (Saint-Paul) 114 252,93 € - Opération Evariste de Parry (Le Port) 73 818,22 € - Opération BAOBABS (Saint-Paul) 164 640 € - Opération Cannelle (Le Port) 65 520 € - Opération Jacques Duclos (Le Port) 157 691,84 € - Opération Chemin Pavé (Saint Paul) 68 115,40 € - 60 LLS à Florimont (Saint-Paul) 77 280 € - Opération Port 14 (Le Port) 50 102,64 € - Opération Caverne (Saint-Paul) - 45 4412,50 €	78%
4-08 Pôles échanges superstructures transport- transport par câble	2 473 484 €	2 428 229 -Etude transport par câble (Saint-Leu) 49 982 € -Etude transport personnalisé aérien (TOO) 53 061 € - Rôle d'échange de Saint-Gilles les Hauts 445 441,45 € - Rôle d'échanges de la Saline Prissani (479 745 €) - Rôle d'échanges Aimé Césaire (1 400 000 €)	98%
4-09 Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP	6 149 190 €	5 672 109 - Rôle d'entrée de ville de Saint-Paul (4 231 352,76 €) et aménagement de la rue Mangabon (Saint-Paul) 248 054,94 € - Rôle d'échanges Aimé Césaire (382 610 €)	92%
7-02 Restructuration urbaine de quartiers sensibles (PNRU)	1 889 808 €	1 889 808 Avenue Fbméro (Coût 2 813 845 € HT) Feder 1 889 808,21 €	100%
7-03 Soutien relatif aux études stratégiques de développement urbain durable	141 461 €	141 461 - Soutien relatif aux études stratégiques de développement urbain durable	100%
7-04 Espaces publics structurants de centralités du SAR (quartiers prioritaires de la politique de la ville)	1 246 620 €	927 855 Parc en ciel à Plateau Cailou 927 855,25 €	74%
TOTAUX	18 902 279 €	14 508 240	76,75%

III. La stratégie ITI du Programme Opérationnel Européen FEDER/FSE 2021-2027

Durant la programmation 2014-2020, la Région Réunion (Autorité de gestion) avait fait le choix de recourir à un ITI Urbain pour répondre aux besoins spécifiques des territoires. Le futur POE offre la possibilité de poursuivre ce dispositif en prenant mieux en compte la diversité des territoires, à travers l'ouverture du dispositif à la zone des Hauts.

Le Territoire de l'Ouest a été accompagné par un prestataire (La Fabrique Urbaine) pour la formalisation de ses deux stratégies, qui sont déclinées ci-après.

Ces stratégies s'appuient fortement sur le Schéma de Cohérence Territoriale du TCO approuvé en 2016, et plus particulièrement son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui cristallise l'esprit du schéma d'aménagement régional (SAR) révisé en 2011, dont l'enjeu est de « concilier essor démographique (1 million d'habitants d'ici 2030), besoins en logements, en équipements urbains, en emplois tout en préservant le capital territorial naturel et agricole. ».

La stratégie des Hauts s'ancre dans les travaux partenariaux menés par l'ensemble des parties prenantes des Hauts, jusqu'à la mobilisation d'habitants.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2016, le Schéma d'Aménagement Economique (SAE) de 2017 ainsi que le Programme Local de l'Habitat 3 de 2019 (PLH3), ont également alimenté la réflexion.

Afin de rendre opérationnels nos différents documents de planification, la stratégie ITI a été élaborée en partenariat avec des porteurs de projets mobilisant les fonds européens (notamment les 5 communes).

1. Le POE FEDER 2021-2027

Au regard de la maquette validée lors du Comité National de Suivi (CNS), une dotation de 1,236 Md d'euros est affectée au POE FEDER Réunion avec l'architecture exposée ci-dessous.

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Montant FEDER (M€)
Priorité 1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires	OS 1 Une Europe plus intelligente	OS 1-1 Recherche et innovation	99,5
		OS 1-2 Digitalisation	17,7
		OS 1-3 Compétitivité des PME	263,5
		OS 1-4 Développement des compétences pour la spécialisation intelligente	11,1
Priorité 2 : Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire	OS 2 Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone	OS 2-1 Efficacité énergétique	67,5
		OS 2-2 Énergie renouvelable	33,5
		OS 2-5 Gestion durable de l'eau	111,0
		OS 2-4 Adaptation au changement climatique	86,40
		OS 2-6 Économie circulaire	24,0
		OS 2-7 Protection de la nature et de la biodiversité	25,0
Priorité 3 : Développer des solutions de déplacement et de mobilités urbaines au service du développement durable		OS 2-8 Mobilité durable	157,0
Priorité 4 : Développer les infrastructures d'échanges et réduire les contraintes liées à l'ultrapériphérie	OS 3 Une Europe plus connectée	OS 3-2 Transport RTE-T	38,40
Priorité 5 : Adapter les infrastructures de santé et éducatives aux enjeux démographiques de l'île et soutenir les aménagements culturels et touristiques à vocation économique	OS 4 Une Europe plus sociale	OS4-2 Infrastructures d'éducation et de formation	109,8
		OS 4-4 Accès aux soins	30,5
		OS 4-5 Aménagements culturels et touristiques	55,3
Priorité 6 : Accompagner la mise en œuvre des projets de territoires intégrés urbains et ruraux	OS 5 Une Europe plus proche des citoyens	OS 5-1 Développement intégré des zones urbaines	26,47
		OS 5-2 Développement intégré des zones côtières et rurales	26,47
		Assistance technique	53,24
		TOTAL	1 236,38

Le dispositif ITI accompagnera la stratégie globale de notre territoire dans la mesure où il sera possible pour le TCO de mobiliser l'ensemble des Objectifs Stratégiques (OS) du programme européen. L'Objectif Spécifique 5 (OS5) « Une Europe plus proche des citoyens » constitue le socle de la stratégie ITI. Cet OS permet de soutenir les opérations d'amélioration du cadre de vie et de développement de nouveaux services de proximité. Une enveloppe financière de 52,94 M€ sera répartie entre les 5 EPCI de l'île en fonction des opérations identifiées.

Il est à noter qu'au regard du contenu de la stratégie territoriale de l'EPCI, il est possible d'intégrer d'autres OS au sein de l'ITI.

Il est proposé, dans le cadre de la stratégie du Territoire de l'Ouest, de mobiliser les autres Objectifs Stratégiques qui permettent de valoriser les opérations propres à notre territoire.

- OS1-3 Compétitivité des PME

- OS2-8 Mobilité durable

- OS2-4 Adaptation au changement climatique

2. Les périmètres de l'ITI (Urbain et Hauts)

Le périmètre retenu pour l'Investissement Territorial Intégré urbain du Territoire de l'Ouest est celui de la bande littorale et des mi-pentes jusqu'à la limite de l'aire ouverte à l'adhésion au Parc National de La Réunion.

Le périmètre de l'Investissement Territorial Intégré des Hauts est pour sa part délimité par l'aire ouverte à l'adhésion au Parc National de La Réunion.



3. La stratégie urbaine du TCO

- Les axes stratégiques du volet urbain

Au regard des divers documents-cadres cités précédemment, la stratégie territoriale urbaine du Territoire de l'Ouest repose sur les enjeux forts suivants :

- **Espaces naturels** et agricoles du SCOT (gestion de l'eau et des déchets, lutte contre les risques d'inondation...);
- **Transport et urbanisation** (transports collectifs, Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), pôles d'échanges, Itinéraires Privilégiés (IP) dédiés au Transport en Commun en Site Propre);
- **Armature urbaine et espaces urbains** de référence (logement; rééquilibrage de l'armature urbaine, appareillage commercial);
- **Activités économiques** de production et tourisme (parcs d'activité économiques, loisirs et tourisme).

L'Investissement Territorial Intégré, dans son volet urbain, offre l'opportunité au TCO et à ses partenaires d'accompagner cette stratégie en valorisant les 4 axes thématiques détaillés ci-après :

Axe 1 : Valoriser une mobilité durable et active entre les pôles urbains

Ce premier pilier vise à développer la ville des courtes distances et la ville de toutes les mobilités pour tous, c'est-à-dire à hiérarchiser le niveau de service des réseaux de transports collectifs en cohérence avec les niveaux existants et futurs dans l'armature urbaine en valorisant les modes actifs.

Il s'agit, d'une part, de développer une offre améliorée en transports publics et, d'autre part, d'assurer les échanges entre les modes et les niveaux de transport.

Types d'actions :

- Création de pôle d'échanges
- Aménagements d'itinéraires privilégiés (voies de circulation réservées aux bus afin de fluidifier le trafic urbain et d'optimiser les transports en commun- « TCSP ») ;
- Études relatives à la mobilité.

Ces opérations seront financées essentiellement au titre de l'OS2.8 « Mobilité durable ».

Axe 2 : Créer et moderniser des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire

Le territoire de l'Ouest fait face actuellement à une double problématique : d'une part, un besoin croissant de surfaces et d'immobilier d'entreprises en zones d'activités et, d'autre part, une consommation immodérée des sols. Par ailleurs, l'objectif de rééquilibrage de l'armature urbaine vise à rapprocher les emplois des habitants et donc à développer de nouvelles zones ou renforcer les zones d'activités sur les pôles urbains majeurs définis au SCoT.

L'ITI viendrait en soutien à :

- La création de nouvelles zones d'activités ;
- La préservation de l'offre existante (modernisation des zones existantes).

Les financements seront mobilisés dans le cadre de l'OS1.3 « Compétitivité des PME ».

Axe 3 : Renforcer la résilience du territoire

Ce troisième pilier cible principalement les opérations liées à la GEMAPI et aux ressources environnementales par :

- L'accroissement de la résilience du territoire vis-à-vis des risques d'inondation et de submersion marine en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les activités économiques et l'environnement.

Types d'actions :

- Protection de la biodiversité dans les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau ;
- Défense contre les submersions marines (gestion du trait de côte) ;
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Le TCO mobilisera les OS suivants pour le financement de ses opérations :

- OS2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ».

Axe 4 : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux

Ce quatrième pilier vise à améliorer l'équité et l'efficacité urbaine à l'échelle du Territoire de l'Ouest et ainsi contribuer à progresser vers un modèle plus inclusif vis-à-vis des populations et des quartiers où l'enclavement social et urbain est marqué. Ainsi, il s'agit de favoriser un urbanisme de proximité pour tendre vers « une ville de toutes les proximités » entre logements, services et emplois par :

- L'amélioration du cadre de vie et le renforcement de la cohésion sociale ;
- La valorisation du paysage du front littoral ;
- La revitalisation des centres-villes, notamment par le soutien aux activités économiques de proximité.

Types d'actions :

- Création d'équipements de services publics de proximité ;
- Création, requalification d'espaces publics, d'équipements publics, de jardins publics, de jardins partagés et familiaux ;
- Aménagements urbains identifiés dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) ;
- Création et réhabilitation de projets à vocation économique de type tiers-lieux, espaces de co-working.

Ces actions de proximité émergeront principalement à l'OS5.1 « Développement intégré des zones urbaines » qui constitue le socle de l'ITI.

Le document intitulé « Investissement Territorial intégré – pour un équilibre des pôles urbains de l'Ouest » est joint en annexe 1 et expose plus en détail le contenu de la stratégie ITI – volet urbain du TCO.

4. La stratégie des hauts du Territoire de l'Ouest

Tout comme pour l'ITI urbain, l'ITI « rural » offre l'opportunité au TCO et à ses partenaires de soutenir une partie de la stratégie des Hauts définie dans l'étude relative à l'aménagement des hauts de l'Ouest clôturée à la fin de l'année 2020.

Trois piliers prioritaires ont été identifiés :

Pilier 1 : La valorisation des routes-paysages

Pilier 2 : La préservation des espaces naturels et agricoles

Pilier 3 : La revitalisation des bourgs et des territoires ruraux habités

Dans le cadre de la stratégie ITI, seul le pilier 3 a été retenu. Les opérations du pilier 2 relèvent du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et celles du pilier 1 des meures du P.O FEDER principal (2.8.1 « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux » et « 4.6.1 « Aménagements et équipements de sites touristiques publics »)

La stratégie mise en place vise à capitaliser la structuration des Hauts autour de lieux fédérateurs qui peuvent être plus ou moins équipés selon le niveau de rayonnement des espaces habités dans lesquels ils se trouvent.

Les actions envisagées ont pour objectif d'améliorer l'accès aux services de proximité dans les Hauts et favoriser les espaces de rencontre et d'échange propices à la création d'un tissu social et économique local plus fort.

Deux axes forts issus de la stratégie de revitalisation rurale des Hauts de l'Ouest sont retenus dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré pour les zones rurales :

- Axe 3.1 : Favoriser un urbanisme de proximité, vecteur de cohésion sociale ;
- Axe 3.2 : Accompagner les moteurs de l'économie locale et de la vitalité rurale.

Axe 3.1 : Favoriser un urbanisme de proximité, vecteur de cohésion sociale

La mesure vise à requalifier de manière durable les espaces publics structurants des Hauts pour en faire des lieux fédérateurs et des points de vitalité rurale. Il s'agit de contribuer à la promotion du territoire en apportant des améliorations au cadre de vie et à l'environnement des bourgs en agissant notamment sur :

- **Les espaces publics,**
- **Les équipements publics de plein air.**

Types d'actions :

- Création et requalification de places, de parvis et de lieux d'échanges, etc ;
- Création et requalification d'aires de jeux, de petits équipements sportifs, etc ;
- Création et requalification de jardins publics ;
- Création, requalification et animation de jardins partagés et jardins familiaux.

Ces actions de proximité émergeront principalement à l'OS5.2 : « Développement intégré des zones côtière et rurale ».

Axe 3.2 : Accompagner les moteurs de l'économie locale et de la vitalité rurale

Il s'agit de garantir un soutien à la création ou au développement d'activités économiques en dynamisant et structurant le tissu économique des Hauts. La mesure vise à accompagner la revitalisation des Hauts vers un modèle de croissance régénératrice en s'appuyant sur plusieurs aspects du développement territorial :

- L'attractivité des entreprises de proximité dans les quartiers ruraux,
- La valorisation de l'aspect identitaire des Hauts,
- L'amélioration de l'offre de services de proximité.

Types d'actions :

- Création, réhabilitation et restructuration d'équipements de services publics de proximité (Salle polyvalentes, stations vélos..);
- Création et réhabilitation de projets à vocation économique de type tiers-lieux ou espaces de co-working ;
- Soutien aux entreprises de proximité dans les Hauts (Ateliers artisanaux de Bras Montvert, Ecoboxes...).

Les opérations relèveront principalement des aménagements
opérations qui favorisent l'étalement urbain, conformément aux prescripti

L'ITI prend tout son sens en venant en soutien aux actions de revitalisation des bourgs. Les opérations pourront être valorisées au titre de l'OS5.2 : « Développement intégré des zones côtière et rurale ». Le document intitulé « Investissement Territorial Intégré pour la revitalisation rurale des hauts de l'Ouest » est joint en annexe 2 et expose plus en détail le contenu de la stratégie ITI – volet des Hauts.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 09/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 2 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER la stratégie territoriale du TCO relative au programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) FEDER de la période 2021-2027;**
- **AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président